

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

I – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2021

Le conseil municipal décide de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 14.16 % au lieu de 13.16 % en 2020. A celui-ci, se rajoute dorénavant le taux de la taxe foncière départementale, soit 15.30 %, du fait de la réforme concernant la taxe d’habitation (voir informations données lors de la réunion de mars dernier) ; le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s’élève donc à 29.46 % (14.16 % + 15.30 %)

Le conseil décide également de porter le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 33.63 % au lieu de 32.49 % précédemment.

Compte tenu de ces nouveaux taux et des nouvelles bases d’imposition 2021, le produit fiscal attendu par la commune s’élève à 175557.00 euros, auquel s’ajoutent le montant des taxes d’habitation sur les résidences secondaires (10100 euros), les allocations compensatrices pour abattements divers (1469 euros) et le versement correcteur de l’Etat (1583 euros), soit au total 188709 euros.

II – BUDGET COMMUNAL 2021

En fonctionnement, recettes et dépenses s’équilibrent pour la somme de 349074 euros ; le virement de la section fonctionnement à la section investissement est de 37052 euros. A noter que les dotations de l’Etat augmentent de 3200 euros essentiellement du fait de l’augmentation de la population.

En investissement, recettes et dépenses s’équilibrent pour la somme de 311679.47 euros.

Le budget détaillé est consultable en mairie aux jours et heures d’ouverture.

III – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

En fonctionnement, recettes et dépenses s’équilibrent pour la somme de 49673.68 euros.

En investissement, le budget global est de 163948.02 euros dont 140000 euros affectés aux lagunes du bourg. Le budget sera ajusté et intégrera la rénovation de celles-ci lorsque nous aurons plus de détails sur le montant des subventions allouées et le coût du projet de transformation en bassins de filtres à roseaux.

Le détail est également consultable en mairie.

IV – DESIGNATION D’UN DELEGUE A LA COMMISSION ELECTORALE

Cette fonction ne peut être occupée ni par le maire, ni par les adjoints. Le conseil désigne Benoit BARDY.

V – COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Piscine : une visite de la piscine de Pélussin a eu lieu ; si la situation sanitaire le permet, elle devrait pouvoir rouvrir, en l'état, pour la saison 2021. Apparemment, la période prolongée de fermeture n'a pas endommagé la machinerie existante.

Urbanisme et Habitat : lors de la réunion du 12 avril prochain, la gouvernance d'un éventuel PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) devrait être abordée. Anthony CLUZEL, membre de cette commission, nous en fera le compte rendu lors de la réunion du conseil de mai prochain.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Diagnostic de sécurité école : il est en cours de réalisation par la gendarmerie, la directrice de l'école et le maire. Le rapport définitif sera prochainement communiqué au conseil mais, d'ores et déjà, nous savons qu'un certain nombre de travaux seront à réaliser pour améliorer la sécurité
- Embauche contrat aidé pour 6 mois afin d'effectuer des travaux de peinture et autres : le recrutement est en cours avec l'aide de Pôle Emploi
- Projet Hercule au sujet d'EDF qui devrait être divisé en 3 entités : une motion sera présentée au vote au prochain conseil
- Parcelle de terrain A1175 : le propriétaire a fait connaître son éventuelle intention de vendre cette parcelle qui pourrait intéresser la mairie. A suivre.
- Chemin rural de Combesserand : le conseil, avant de se positionner, souhaite savoir quelle est l'attente précise du particulier qui porte ce projet envers la commune
- Passage du critérium du Dauphiné Libéré le jeudi 3 juin de 12 h à 13h30 dans la commune : hors agglomération, la sécurité ne nous incombe pas. En agglomération (bourg et choron), il serait préférable de mettre en place une surveillance aux intersections des voies qui débouchent sur la RD503
- Elections régionales et départementales : les maires sont amenés à se prononcer avant le lundi 12 avril sur le maintien ou le report de celles-ci, compte tenu du protocole sanitaire recommandé par le Conseil Scientifique. Pour notre commune, c'est le report qui est demandé.

(information post conseil : les élections sont maintenues mais décalées d'une semaine, elles auront donc lieu les 20 et 27 juin 2021 et non les 13 et 20 juin 2021)

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 7 MAI
2021**